

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000231 – AMR 41/020/00

Informations complémentaires sur l'AU 90/00 (AMR 41/019/00 du 20 avril 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

MEXIQUE

David Molina Francisco

Londres, le 25 avril 2000

Le militant d'opposition David Molina Francisco a été relâché aux premières heures du jour, vendredi 21 avril, quarante heures après avoir été enlevé par des hommes armés à Acapulco, dans l'État de Guerrero.

Il a affirmé qu'il avait été battu, torturé à l'électricité et soumis à un interrogatoire prolongé, dans le cadre duquel il avait été accusé d'entretenir des liens avec des groupes armés. Il s'est vu déclarer que son heure était venue et que d'autres membres de l'opposition subiraient le même traitement.

David Molina Francisco a ajouté qu'au cours des jours précédant son rapt, il avait reçu un certain nombre de menaces et d'avertissements lui enjoignant de se montrer prudent. Il avait en effet déjà été enlevé dans des circonstances similaires en 1996.

D'après les informations recueillies, une enquête a été ouverte sur l'enlèvement de cet homme. Amnesty International suivra de près l'évolution de cette affaire et appelle les autorités à veiller à ce que ces investigations soient indépendantes et approfondies, à ce que les conclusions en soient rendues publiques et à ce que les responsables soient traduits en justice.

L'Organisation demeure préoccupée par la sécurité des militants politiques dans l'État de Guerrero et demeurera vigilante quant à l'évolution de leur situation.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de David Molina Francisco.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*